

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 AVRIL 2017

Compte-rendu affiché le : 14 avril 2017

Date de transmission en Sous-Préfecture : 21 avril 2017

Date de la convocation du Conseil Municipal : 6 avril 2017

N° 17-05-08

OBJET :
Débat sur la formation
des élus

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour
de la séance : 27

Secrétaire de séance : Svitlana PRESSENSE

Membres présents à la séance :

Jean Yves CHARBONNIER – Gérard RIBOT - Julien GOUTAGNY – Joëlle VILLEMAGNE – Alain BLANCHARD – Catherine COMBE – Olivier PERRET - Pierre RODAMEL – Jean-Marc ALVES – René THELISSON – Odile CLAVIERES – Dominique PAULMIER - Guillaume RONDOT – Catherine MAREY – Patrice THOLLOT – Corinne BOICHON – Marie-Ange LAURENT - Valérie BLANCHARD – Svitlana PRESSENSE – Fabienne MULARD - Mireille PAULET – Daniel DUCROS – Francis LEMERCIER.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Muriel ORIOL à Corinne BOICHON – Sylvie ROBERT à Pierre RODAMEL – Lionel CANNOO à Marie-Ange LAURENT – Geneviève NIGAY à Francis LEMERCIER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20170412-17_05_08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2017

Publication : 14/04/2017



OBJET DE LA DELIBERATION :

DEBAT SUR LA FORMATION DES ELUS

Monsieur Gérard RIBOT, premier adjoint au Maire, rappelle que l'article L2123-12 dispose que : "Un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la commune est annexé au compte administratif. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal".

Le tableau des formations proposées par l'AMF sera communiqué à partir de septembre 2017, dès son envoi par l'Association des Maires. Monsieur RIBOT précise que si tous les thèmes ne sont pas abordés, il pourra à la demande des élus adresser un courrier à l'AMF pour leur proposer de prévoir un module sur un thème particulier.

Il demande aux élus de faire connaître au secrétariat général tous leurs souhaits de formation avant le 30 mai (AMF ou autres organismes).

Il propose d'inscrire dans un souci de rigueur à ce Budget Primitif la somme de 4 000 € et invite les élus à se rendre aux formations gratuites de l'AMF.

L'assemblée prend acte de la tenue de ce débat.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20170412-17_05_08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2017

Publication : 14/04/2017

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 20 avril 2017.

LE MAIRE,
Jean Yves CHARBONNIER.